

La rupture conventionnelle dans la fonction publique

Appliquer le régime issu des décrets du 6 août 2026 et de la circulaire du 7 août

Distanciel | 6 heures (1 jour)

Cette formation est transposable en intra – demandez un devis

Sécurisez vos ruptures conventionnelles avant la première demande de la rentrée !

Barème de l'indemnité divisé par deux, neuf points de vigilance opposables, durée d'indemnisation ramenée à quinze mois, et aucune disposition transitoire : les procédures engagées avant l'été relèvent du nouveau régime. Une journée pour remettre vos dossiers d'aplomb.

OBJECTIFS

- Situer le régime pérennisé et déterminer qui peut en bénéficier
- Conduire la procédure dans le respect des délais francs et de la traçabilité
- Calculer la fourchette de l'indemnité et sécuriser l'assiette et l'ancienneté
- Apprécier le coût complet et appliquer les points de vigilance de la circulaire

PUBLIC

- Gestionnaires et responsables RH des trois versants, instructeurs des demandes, DGS et directeurs d'établissement

Prérequis

- Une pratique de la gestion administrative des agents publics ; disposer d'un tableur pendant la classe virtuelle.

PROGRAMME

Séquence 1 — Le nouveau cadre : ce qui a changé au 8 août 2026 (1 h 30)

- La pérennisation par la loi de finances pour 2026 et la codification aux articles L. 552-1 à L. 552-5 du CGFP
- Le champ : fonctionnaires, contractuels en CDI, ouvriers de l'État, praticiens hospitaliers ; les quatre exclusions et la condition d'engagement à servir
- L'absence de disposition transitoire : quel régime pour les procédures engagées avant le 8 août

Exercice 1 — Huit situations d'agents à trancher en sous-groupes, correction texte en main

Séquence 2 — Conduire la procédure sans faille (1 h 30)

- Demande, entretien obligatoire même si le refus est envisagé, assistance syndicale : ce que le décret du 6 août a modifié
- La chaîne des délais francs : 10 jours à 1 mois, 15 jours, 15 jours de rétractation ; les précisions du Conseil d'État
- La convention au modèle de l'arrêté du 6 août 2026 et les pièces qui font la preuve

Exercice 2 — Reconstituer le calendrier d'une procédure datée, puis repérer les trois irrégularités cachées dans un dossier anonymisé

Séquence 3 — Calculer et sécuriser l'indemnité (1 h 30)

- Le barème resserré : planchers par tranches et plafond au vingt-quatrième de la rémunération brute annuelle
- L'assiette et ses cinq exclusions ; le cas des agents logés par nécessité absolue de service
- L'ancienneté appréciée sur les trois versants réunis, et l'année de rémunération retenue

Exercice 3, sur tableur — Calculer la fourchette de trois agents dans le classeur de diagnostic, puis vérifier un cas à la main

Séquence 4 — Décider, chiffrer, tracer (1 h 30)

- Les neuf points de vigilance : consentement, articulation avec la discipline, déontologie, validation collégiale
- Le coût complet : indemnité, allocation chômage, remplacement ; l'auto-assurance et l'obligation d'informer l'agent
- Le remboursement dans les six ans, l'attestation sur l'honneur et la saisine de la DGAFP au-delà de 80 000 euros

Exercice 4, sur tableur — Instruire un dossier complet : qualification, chiffrage du coût complet et rédaction d'un avis motivé

- Plan d'action individuel — 30 minutes guidées : cinq actions datées, emportées par chacun

SPECIFICITES DE LA FORMATION

- **Une formatrice expérimentée** : DRH dans la fonction publique durant 20 ans et consultante depuis 14 ans
- **Une formation calée sur les textes de l'été** : décrets du 6 août 2026, arrêté du même jour et circulaire du 7 août, commentés et illustrés
- **Un classeur excel de diagnostic de conformité** remis à chaque participant, opérationnel dès le lendemain de la formation
- **Un plan d'action individuel formalisé** pendant la journée et emporté par chaque participant
- **Mise en pratique** : plus de la moitié du temps en exercices. Chaque séquence s'achève par une application immédiate, en sous-groupes ou sur tableur.

INTERVENANTE

Formation animée par une consultante-formatrice spécialisée en droit de la fonction publique et ressources humaines, forte de plus de 30 ans d'expérience auprès des employeurs publics et de leurs services RH.

VALIDATION DE LA FORMATION

- Feuilles de présence signées par les participants et le formateur
- Pendant la formation : quatre exercices d'application et un quiz de validation à l'issue de chaque séquence
- En fin de formation : rédaction du plan d'action individuel, temps d'échange sur les situations rencontrées, questionnaire d'évaluation de la satisfaction et des acquis

OUTILS PEDAGOGIQUES

- Support de formation remis à chaque participant
- Textes de référence dans leur version consolidée : décrets, arrêté et circulaire
- Classeur excel de diagnostic de conformité sous tableur, remis et utilisé pendant la formation
- Trame de plan d'action individuel
- Classe virtuelle avec partage d'écran, salles de sous-groupes et tableau blanc collaboratif

INFORMATIONS PRATIQUES

Modalité : distanciel (classe virtuelle)

Durée : 6 heures sur une journée

Nombre de stagiaires maximum : 12

Tarif : 390 euros par participant (290 euros à partir de 4 participants de la même administration)*

Délai d'accès : 15 jours ouvrés

Accessibilité : formation accessible aux personnes en situation de handicap ; contactez notre référent handicap pour étudier les adaptations nécessaires.

* STB Conseil ne facture pas de TVA sur la formation